

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 28 septembre 2021**

**GRANDLYON**  
la métropole

**METROPOLE DE LYON**  
Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
1.000.000.000 d'euros

**Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500QEDZVVBAl2EX39**

**SOUCHE No: 2021-1**

**TRANCHE No: 1**

**Emprunt obligataire d'un montant de 10.000.00 € portant intérêt à taux fixe de 0,00% l'an et venant à échéance le 30 septembre 2024**

Prix d'Emission: 100,66 %

**Aurel BGC**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 13 novembre 2020 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci afin de disposer de toutes les informations pertinentes. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.grandlyon.com/metropole/financement.html>).

1. **Emetteur :** Métropole de Lyon
2. (a) **Souche :** 2021-1  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :** Sans Objet
3. **Devise Prévus :** Euro (€)
4. **Montant Nominal Total :**  
(a) **Souche :** 10.000.000 €  
(b) **Tranche :** 10.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100,66 % du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (a) **Date d'Emission :** 30 septembre 2021  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 30 septembre 2024
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 0,00 %
10. **Base de remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 11. | <b>Changement de Base d'Intérêt :</b>                                 | Sans Objet   |
| 12. | <b>Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :</b> | Sans Objet   |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres :                                      | Senior   |
|     | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres :                    | Délibération n° 2020-0272 du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 |
| 14. | <b>Méthode de distribution :</b>                                      | Non-syndiquée  |

#### **STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER**

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 15. | <b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>     | Applicable                                     |
|     | (a) Taux d'Intérêt :                                       | 0 % par an payable annuellement à échéance     |
|     | (b) Date(s) de Paiement du Coupon :                        | 30 septembre de chaque année non ajusté        |
|     | (c) Montant de Coupon Fixe :                               | 0 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
|     | (d) Montant de Coupon Brisé :                              | Sans Objet                                     |
|     | (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) :         | Exact/Exact-ICMA                               |
|     | (f) Date(s) de Détermination du Coupon (Modalité 4.1) :    | 30 septembre pour chaque année                 |
| 16. | <b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :</b> | Sans Objet                                     |
| 17. | <b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>   | Sans Objet                                     |

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 18. | <b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>     | Sans Objet   |
| 19. | <b>Option de Remboursement au gré des Titulaires :</b>    | Sans Objet   |
| 20. | <b>Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :</b> | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| 21. | <b>Montant de Versement Echelonné :</b>                   | Sans Objet   |

**22. Montant de Remboursement Anticipé :**

- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : Oui

**STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans Objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans Objet
24. **Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) :** Sans Objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans Objet
26. **Masse (Modalité 10) :** Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Aurel BGC  
17-17 rue Vivienne  
75002 Paris  
France
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

**OBJET DES CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les présentes Conditions Financières comprennent les Conditions Financières requises pour l'émission des Titres décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros de la Métropole de Lyon.

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Sans Objet
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans Objet

#### 2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings Limited (**Fitch**).

A la date du présent Document d'Information, Fitch est une agence de notation établie au Royaume-Uni et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**) et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

#### 3. INTÉRÊT DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT À L'ÉMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. RENDEMENT

Rendement : -0,22 %

#### 5. DISTRIBUTION

- (a) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

## **RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Michel Soulas, Directeur général adjoint  
Dûment autorisé



Pour le Président et par Délégation  
Michel Soulas  
Directeur Général Adjoint  
Pilotage et ingénierie  
administrative et financière

- (b) Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Aurel BGC
- (c) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

## 6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0014005LT0
- (b) Code commun : 239067107
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
- (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg S.A. 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

